



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 15731

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation generale des recettes de plein exercice en milieu rural et plus particulierement dans la zone du Finistere interieur. La lecture de la lettre d'orientation generale de la direction de la poste nous apprend que pour les annees 1989-1990 les orientations sont definies notamment comme suit : « Reduire les couts de la presence postale dans les zones a potentiel faible ou moyen », ce qui peut etre interprete comme une remise en cause de la mise en place de moyens appropries dans les zones fragiles. La zone de la Bretagne centrale est une zone defavorisee du point de vue economique en raison de sa situation geographique et necessite des actions d'equilibre dans de nombreux domaines. Ces difficultes economiques ne doivent pas, au nom de la solidarite nationale et de la politique d'aménagement du territoire, etre accompagnees d'une reduction des moyens et des prestations d'un service public comme la poste. En consequence et compte tenu des elements cites ci-dessus, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions concernant la politique de gestion des recettes de plein exercice en milieu rural du Centre-Finistere. Il souhaite savoir, en outre, si une etude a ete realisee pour determiner des actions d'accompagnement a mettre en oeuvre afin que la qualite du service public en milieu rural soit maintenue et identique a celle des zones fortement urbanisees.

Texte de la réponse

Reponse. - Le maintien de la presence postale en zone rurale demeure l'un des objectifs prioritaires de la poste. Mais dans un souci de saine gestion des moyens mis a sa disposition, elle est conduite a ajuster la forme que revet cette presence a l'evolution du trafic postal et financier, et ceci en accord avec la politique d'aménagement du territoire qui vise a assurer un developpement harmonieux du monde rural. La politique du ministere des postes, des telecommunications et de l'espace dans ce domaine consiste a rechercher, par des solutions negociees avec les elus locaux, le maintien de la presence postale. Lorsqu'un etablissement atteint un tres faible niveau d'activite, les services de la poste etablissent un diagnostic des problemes de ce bureau. En liaison avec les elus, la poste met en oeuvre les moyens pour relancer l'activite de l'etablissement et former les agents concernes. Puis, un nouveau diagnostic est opere un an ou dix-huit mois plus tard pour etablir le bilan. Ainsi, c'est une politique de reactivation du reseau qui est engagee en associant plus etroitement les elus locaux afin qu'ils contribuent a la revitalisation des etablissements postaux, notamment a travers les services financiers de la poste. La poste demeure egalement en contact avec l'association des maires de France et la delegation a l'aménagement du territoire et a l'action regionale pour poursuivre son action dans ce sens. Dans le departement du Finistere, aucune suppression de recettes de plein exercice n'est envisagee. S'agissant des recettes rurales et des agences postales a faible trafic, leur situation est observee avec attention par les services departementaux. En ce qui concerne plus particulierement le Centre-Finistere, les agences postales de Dineault et de Lennon ont une activite d'un niveau particulierement bas et l'attention des communes a ete appelee sur cette situation. Enfin, une agence postale a ete creee le 1er avril dernier a Loqueffret.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15731

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3135